

**COMMUNE DE SAINT-BROLADRE**  
**DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an Deux mille vingt-trois, le vingt-cinq du mois de janvier à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle du conseil municipal, à la Mairie, rue de la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-François GOBICHON, Maire de SAINT-BROLADRE.

**ETAIENT PRESENTS** : M. Jean-François GOBICHON, Maire, M. André DUBOURG, Mme Delphine COLUSSI, Mme Francine LOUET, Adjoints, Mme Chantal GLE, M. Maurice ROBIDOU, M. Mme Françoise MOUCHEL, Mme Chantal JOLY, M. Guy VIDELOUP, Mme Marie-Jeanne CHARMEUX, conseillers municipaux.

**Secrétaire de séance** : Mme Delphine COLUSSI

**Date d'envoi de la convocation** : 19 janvier 2023

**Absents excusés** : M. Gwendal LECOINTRE (a donné pouvoir de vote à M. DUBOURG), M. Yves BIGOT (a donné pouvoir de vote à Mme MOUCHEL), M. Daniel BONHOMME (a donné pouvoir de vote à M. VIDELOUP), M. Dominique FOURRIER (a donné pouvoir de vote à Mme COLUSSI)

**DELIBERATION 05/2023 – TRAVAUX DE SECURISATION POUR LES  
PIETONS – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR**

**Nombre de membres en exercice : 14 Présents : 10 Votants : 14**

Monsieur Le Maire présente trois projets d'aménagements pour la sécurisation des piétons dans le centre du bourg.

- **Cheminement piétons sécurisé entre le lieu-dit de Gérard et celui du Gros Chêne** : il est proposé de créer un passage sécurisé (busage, signalétique) pour les piétons le long de la route départementale n°797, en concertation avec les services du Département.
- **Parvis de l'église** : il est proposé de baisser le niveau du trottoir dangereux pour les personnes âgées et/ou à mobilité réduite, en aplanissant le parvis et en posant des rambardes adaptées pour accéder à l'église.
- **Pont Thomas** : il est proposé d'installer une passerelle en bois au-dessus du bief de la Banche, pour sécuriser le passage des nombreux piétons et cyclistes qui empruntent le pont thomas, goulet d'étranglement, le long de la route départementale n°797.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE :

- De réaliser des travaux d'aménagements de sécurité pour les piétons, pour un montant prévisionnel de 57 000 € HT.
  - au carrefour de la rue de la Poste et de la rue du Prieuré, devant le parvis de l'église
  - entre le lieu-dit Gérault et celui du Gros Chêne
  - au dessus du bief de la Banche, au Pont Thomas
- DE SOLLICITER une subvention auprès de l'Etat, au titre de la DETR 2023
- D'INSCRIRE les crédits suffisants au Budget Primitif 2023
- AUTORISE Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.
- D'ADOPTER ce projet et le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
PARVIS EGLISE	15 000,00 €	DETR 40%	22 800,00 €
GERAULT	20 000,00 €		
PASSERELLE BANCHE	22 000,00 €		
		autofinancement	34 200,00 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>57 000.00 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>57 000.00 €</b>

Pour copie conforme et certification exécutoire la délibération,  
Après affichage le 30 janvier 2023  
et transmission en Préfecture, le 30 janvier 2023  
Affaire inscrite à l'ordre du jour.

SAINT-BROLADRE,  
Le 30 janvier 2023  
Le Maire, Jean-Francois GOBICHON



Commune de Saint-Broladre  
Mairie rue de la mairie 35120 SAINT-BROLADRE  
02.99.80.25.69 / [mairie@saint-broladre.bzh](mailto:mairie@saint-broladre.bzh)